



FF01-22

PERMIS DE FORMER

# PERMIS DE FORMER INITIAL

**Public concerné :** Personne identifiée comme tuteur et maître d'apprentissage dans le secteur du CHRD

**Prérequis :** Aucun prérequis nécessaire

**Mise en œuvre :** Formation en présentiel (distanciel possible)

**Durée :** 14 heures (2 jours de 7 heures)

**Tarif :** 350 Euros HT. Prise en charge totale possible via AKTO (Action collective)  
2200 Euros HT. Intra Prise en charge totale possible via AKTO (Action collective)

**Nombre de stagiaires :** 4 pers. minimum, 12 pers. maximum

**Personnes en situation de handicap :** Adaptations possibles de conditions d'accueil et d'animation selon besoin(s) spécifique(s), merci de nous contacter

**Dates, ville, accès :** Consultez notre planning de sessions sur [www.reso-formation.fr](http://www.reso-formation.fr)

**Inscription :** Merci de nous faire part de votre demande via la fiche formation concernée (formulaire d'inscription à compléter) sur [www.reso-formation.fr](http://www.reso-formation.fr) RESO formation s'engage à vous répondre dans les 72 heures suivant votre demande et à débiter la prestation dans les 1 à 2 mois à compter de l'acceptation de la prise en charge du dossier.

Mise À jour : janvier 2022



# Permis de Former initial

## OBJECTIF(S) DE FORMATION

Le but de cette formation est d'accompagner les professionnels dans leur rôle de tuteur et dans la transmission de leurs savoirs.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ❖ Savoir accueillir et intégrer un apprenant
- ❖ Avoir la capacité de transmettre son savoir, son savoir-faire, son savoir-être
- ❖ Apprendre à évaluer la progression de l'apprenant
- ❖ Apprendre à évaluer les compétences en milieu de travail
- ❖ Maîtriser l'environnement juridique de l'alternance

## PROGRAMME DE FORMATION

### 1- Information sur les parcours de formation professionnelle par alternance dans le secteur HCR

Présenter son entreprise et son environnement pour situer le secteur HCR ...  
Présenter son rôle de maître d'apprentissage ou tuteur  
Echanger sur le projet professionnel de l'alternant  
Cerner les besoins, les attentes et le degré d'autonomie  
Formuler les différentes étapes du parcours de formation  
Présenter la mission de l'alternant  
Présenter le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation  
Identifier les connaissances et compétences des qualifications visées

### 2 – Intégration de l'alternant à son nouvel environnement professionnel

Accueil et accompagnement & Organisation du parcours de formation  
Intégration de l'alternant dans l'entreprise

### 3 – Transmission et évaluation des compétences professionnelles en situation de travail

Présenter le référentiel et les activités professionnelles relatives au diplôme ou certificat préparé  
Echanger et entretenir une relation suivie avec un référent du centre de formation  
Organiser les activités de l'alternant en fonction des compétences clés à acquérir  
Établir un programme de travail de l'alternant et identifier les personnels avec lesquels il/elle réalisera les tâches  
Analyser et exploiter les erreurs et les difficultés pour faciliter les apprentissages  
Articuler les séquences formation en entreprise avec la progression établie en centre de formation  
Mesurer les progrès de l'alternant et adapter sa progression en fonction des difficultés repérées en centre de formation  
Encourager les progressions et maintenir la relation de confiance  
Participer aux évaluations qualifiantes et mettre en œuvre le Contrôle en Cours de Formation (CCF)

### 4- Initiation au Droit Social : Les contrats de formation en alternance dans le secteur HCR

Les contrats en alternance dans le secteur HCR, le cadre juridique, le contrat de travail, le statut de salarié  
Forme et durée des contrats, réglementation et durée de formation, rappel sur la réglementation des mineurs  
Informar l'alternant sur les aides possibles dans le secteur HCR (logement, permis de conduire...)

## VALIDATION DES COMPÉTENCES

Il sera demandé à chaque stagiaire, à l'issue de la formation, de répondre à une dizaine de questions, minimum, à une vingtaine de questions, au maximum, qui permettront de vérifier si les principes essentiels découlant de la formation ont bien été acquis par chacun d'entre eux.  
D'autre part, un questionnaire d'appréciation sera remis également aux participants.

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation présentielle se déroulera dans le respect du programme de formation qui aura été préalablement remis aux stagiaires, et ce, suivant une alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques.